



Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Sur la demande formulée par le SICTOM de Pézenas-Agde, dont le siège social est situé 27 avenue de Pézenas à 34120 NEZIGNAN-L'ÉVÊQUE, en vue d'obtenir l'enregistrement relatif à la création d'une installation de stockage et de valorisation de déchets inertes située à ROUJAN, Route de Gabian, relevant de la rubrique n° 2760-3, (Installation de stockage de déchets inertes) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande d'enregistrement sera soumise à une consultation du public, d'une durée de quatre semaines, du lundi 10 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019 inclus.

Pendant toute la durée de la consultation, le dossier ainsi qu'un registre de consultation seront déposés à la mairie de ROUJAN, place de la Mairie, commune d'implantation de l'installation, et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du Lundi au Vendredi : de 08h00 à 12h00 de 13h30 à 17h30).

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner si elles le souhaitent leurs observations sur le registre, ou les adresser par écrit au Préfet, avant la fin du délai de consultation, à l'adresse suivante :

**Préfecture de l'Hérault
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement
34, place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER cedex 2**

Les communes comprises dans le périmètre de la consultation sont : **ROUJAN et GABIAN.**

À l'issue du délai imparti pour l'instruction de la demande, la décision relative à cette demande d'enregistrement sera prise par le Préfet de l'Hérault. L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales, ou d'un arrêté préfectoral de refus.



VILLE DE CASTELNAU-LE-LEZ

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RAPPEL

Portant sur la "modification du cahier des charges du lotissement Romani et la mise en concordance avec le PLU". Par arrêté N° AR2018/09-1510-DAP du 14 septembre 2018, le Maire de la commune de Castelnau-le-Lez a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification du cahier des charges du lotissement Romani et la mise en concordance avec le PLU.

À cet effet, M. André TRABAUD, ingénieur physicien retraité, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Castelnau-le-Lez où le dossier d'enquête est consultable du lundi 19 novembre 2018 - 8h, au lundi 17 décembre 2018 - 17h inclus.

Le dossier d'enquête est consultable en Mairie du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h15 à 17h et sur le site de la Ville : www.castelnau-le-lez.fr. Il est également consultable sur le site : <http://www.registre-dematerialise.fr/1001>.

Par ailleurs, le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie le lundi 19 novembre 2018 de 9h à 12h, le mercredi 28 novembre 2018 de 9h à 12h, le mercredi 12 décembre 2018 de 9h à 12h, et le lundi 17 décembre 2018 de 14h à 17h. Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification pourront être consultées sur le registre d'enquête déposé en Mairie.

Elles pourront être également adressées par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur - Hôtel de Ville - 2 rue de la Crouzette - 34170 CASTELNAU-LE-LEZ, ou à l'adresse suivante : enquete-publique-1001@registre-dematerialise.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé sur le site internet de l'autorité compétente dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie. Dans un délai d'un mois après la fin de l'enquête, les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Maire

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte du 09/10/2018, il a été constitué une société :
Forme : SASU - **Dénomination sociale** : TIBAT CONSTRUCTIONS
Capital : 1 500 euros.
Siège social : C/O ALINEA - 73, allée Kléber - Bd. de Strasbourg 34000 MONTPELLIER.

Objet social : Tous travaux de maçonnerie, rénovation, menuiserie et second œuvre - **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Montpellier
Présidence : Mme Siddika YAMAN demeurant 53 route de Lodève - Rés. Les Bénédictins - Bât. E - 34080 MONTPELLIER - **Admission aux assemblées et droit de vote** : Seul l'associé unique a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations - **Cession de parts** : La cession des actions par l'actionnaire unique est libre.

Pour avis, la Présidente



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE POUR ACM HABITAT D'UNE PUISSANCE SUPÉRIEURE À 36 KVA



NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :
ACM HABITAT - OPH MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
Mme Claudine FRÊCHE - Directrice Générale.
407, avenue du Professeur E. Antonelli - CS 15590
34074 MONTPELLIER cedex 3.
Tél. : 04 99 52 75 00.
Mèl : smarches@acmhabitat.fr
Web : <http://www.acmhabitat.fr>

**Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
L'avis implique un marché public.**

OBJET : Fourniture et acheminement d'énergie électrique pour ACM Habitat d'une puissance supérieure à 36 KVA.

Référence acheteur : 18S0102.
Type de marché : Fournitures.
Procédure : Procédure adaptée.
Code NUTS : FRJ13.
Durée : 36 mois.

DESCRIPTION : La consultation est passée en vertu de l'article 42.2 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 et en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016.

Le présent marché est conclu à prix unitaires ; les prix sont fermes et définitifs pour la durée du marché.

Classification CPV :
Principale : 65300000 - Distribution d'électricité et services connexes.
Complémentaires : 31682000 - Approvisionnement en électricité.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON.

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non.
Les variantes sont refusées.

Quantité/étendue :
Fourniture et acheminement d'énergie électrique pour ACM Habitat.
Siège Social : Référence Acheminement 30002431199421.
Bâtiment PRODUCTION : Référence Acheminement 30002431333107.

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

Cautionnement : Sûreté : Sans objet.
Financement : Il sera fait application des articles 110 à 131 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016. Le délai de paiement est de 30 jours. Les modalités de règlement des comptes sont celles du CCAG FCS. Les fournitures seront financées par le budget d'ACM HABITAT.

Forme juridique : Pas de forme imposée.

En cas de groupement conjoint :
a) Le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement.
b) La personne publique pourra si nécessaire, transformer ledit groupement, en groupement solidaire après que le marché lui ait été attribué et en tous cas, avant la notification.

Conditions particulières d'exécution : NON.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.



AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé du 26 octobre 2018 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU
Dénomination sociale : TAVI
Capital : 10. 000 euros.
Siège social : 12, rue de l'Argenterie - 34000 MONTPELLIER.
Objet social : Exploitation de tous commerces de détail d'articles d'habillement.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Présidence : Mlle Tara ZEAU demeurant Chemin du Touret 13520 MAUSSANE LES ALPILLES.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales, personnellement, par mandataire, ou à distance, par voie électronique.
Transmission des actions : Les transferts par l'associé unique sont libres.
Immatriculation : au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis, le Président



AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/10/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL
Dénomination sociale : 40 MILLE
Capital : 8 000 euros.
Siège social : 40, place du Millénaire - 34000 MONTPELLIER.
Objet social : Salon de thé, sandwicherie, saladerie.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Gérant : Monsieur Antoine AUZOUX demeurant à MONTPELLIER (34000), Rue Bonnard au numéro 5.
Immatriculation : au RCS de MONTPELLIER

Pour avis, la Gérance



AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE AYANT POUR OBJET L'EXÉCUTION DES TRAVAUX VRD DANS LE CADRE ZAC ODE ACTE 2 SUR LES COMMUNES DE LATTES ET PÉROLS (34)

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : S.A.3.M.
Correspondant : M. Yann BONIN
 45, place Ernest Granier - CS 29502 - 34960 MONTPELLIER.
 Tél. : 04 67 63 76 40 - Courriel : ao-travaux-odeacte2@sa3m.fr
 Adresse internet du profil acheteur :
<https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

OBJET DU MARCHÉ : Accord-cadre à bons de commande ayant pour objet l'exécution des travaux VRD dans le cadre ZAC Ode Acte 2 sur les communes de Lattes et Pérols (34).

Type de marché de travaux : exécution.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non.
- Les travaux consistent principalement en :
 - La réalisation du parvis aux abords du lot FE2.1 à Pérols.
 - La réalisation du bassin de rétention du lot FE2.1 à Pérols.
 - La réalisation d'un cheminement piéton le long de la RD172 à proximité de la déchetterie de Pérols.
 - La réalisation d'un giratoire au carrefour RD172 / RD21e6.
 - La viabilisation du lot 4H à Lattes.
 - La réalisation de petits travaux de VRD...

PRESTATIONS DIVISÉES EN LOTS : oui.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION : 120 mois à compter de la notification du marché.
 La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif.
 Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Type de procédure : Procédure adaptée.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 07 décembre 2018 à 12 h00.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 1932-VRD.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : Le dossier de consultation des entreprises peut être téléchargé gratuitement dans son intégralité sur le profil acheteur : www.achatpublic.com sous la référence de la consultation "1932-VRD" ou en suivant le lien :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_jUuCZDY4XF&v=1&selected=0

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 15 novembre 2018.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Adresse internet :
https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_jUuCZDY4XF

NATURE ET DÉSIGNATION DES LOTS :

- **Lot(s) 1 terrassements, voirie, travaux divers**
Travaux de terrassements et de voirie.
- **Lot(s) 2 réseaux secs**
Réseaux secs.
- **Lot(s) 3 Espaces verts**
Travaux de plantations.



SCP de BOISSY-de MONTAIS-ROUVET
 Notaires - CUSSET (03)

AVIS DE CONSTITUTION

Acte reçu par Me ROUVET le 29/10/2018. **FORME : SCI. DÉNOMINATION :** LATTARA. **SIÈGE :** 13 rue des Micocouliers - LATTES (34). **DURÉE :** 99 ans à/c immat RCS MONTPELLIER. **OBJET :** L'acquisition en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement... **CAPITAL :** 1 200 euros (120 parts de 10 euros). **CESSIONS DE PARTS :** Soumises, à l'exception de celles au profit de descendants d'un associé, à agrément préalable à l'unanimité des associés. **GÉRANT** pour durée illimitée : Julien BARDY demeurant à LATTES (34) 13 rue des Micocouliers.



AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LA RÉHABILITATION DU PARC ZOOLOGIQUE DE LUNARET

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR, AGISSANT AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE MONTPELLIER :
Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M)
 Adresse : s/c SERM - Immeuble Étoile Richter - 45, place Ernest Granier CS 29502 - 34960 MONTPELLIER cedex 02.
 Point de contact - À l'attention de : M Joris VALAT
 Téléphone : Tél. : 04 67 13 63 52 - GSM : 06 07 47 77 00 - Fax : 04 67 13 63 57.
 Courriel : ao-zoodelunaret@sa3m.fr
 Adresse générale URL : <http://www.serm-montpellier.fr/>

OBJET DU MARCHÉ : Mission de contrôle technique pour la réhabilitation du Parc Zoologique de Lunaret.

Type de marché : Services.

Lieu d'exécution : Le parc zoologique de Lunaret sis 50, avenue Agropolis à Montpellier (F-34090).

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

Le contrat, objet de la présente consultation, confié à son titulaire le rôle de contrôleur technique pour les besoins de la conception et de la réalisation de l'opération de rénovation du parc zoologique de Lunaret à Montpellier (F-34090). Les documents de la consultation identifient les missions du titulaire ainsi que les caractéristiques du projet.

FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVÊTIR LE GROUPEMENT D'ENTREPRENEURS :

En cas de présentation en groupement conjoint le mandataire devra être solidaire de chacun de ses cotraitants.

Limites à la sous-traitance : En cas de cotraitance la mission de représentation, de coordination et de contrôle des cotraitants ne pourra pas faire l'objet d'une sous-traitance.

Variantes : non autorisées.

Option : Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire application du 7° du I de l'article 30 du décret susvisé du 25 mars 2016, afin de négocier directement avec le titulaire, sans publicité préalable ni remise en concurrence de celui-ci, un ou des marchés ayant pour objet la prestation de services similaires à ceux prévus dans le marché initial, ce pour les besoins de rénovation du parc zoologique de Lunaret.

Durée globale d'exécution du marché : 60 mois à compter de la notification.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Cf. règlement de consultation.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique (70 %).
- Prix (30 %).

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 7 décembre 2018 à 17h00.

Délai minimum de validité des offres : 180 (cent quatre-vingt) jours à compter de la date limite de réception des offres ou, en cas de mise en œuvre de la négociation, à compter de la date limite de réception des offres finales.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Le contrôleur technique interviendra en application de l'article L 111-23 du code de la construction et de l'habitat.

CONDITION D'OBTENTION DES DOSSIERS : Le dossier de consultation peut être téléchargé dans son intégralité sur le profil acheteur : www.achatpublic.com - espace entreprise - "accédez à la salle des marchés" puis renseigner la rubrique référence de la consultation : "2961 CT", ou en suivant le lien :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_XTQBdYUZ17

Le pouvoir adjudicateur informe que les plis devront être remis par voie électronique sur la plateforme achat public. Les plis remis par voie papier (hors cas d'une copie de sauvegarde remplissant les conditions d'ouvertures) ne seront pas ouverts.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : Contact aux coordonnées mentionnées ci-avant.

DATE D'ENVOI : 15 novembre 2018.

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/11/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU.

Dénomination sociale : SELECTION AUTO

Capital : 5 000 euros.

Siège social : 9, boulevard de Verdun - 34500 BÉZIERS.

Objet social : Achats-reventes de voitures d'occasion.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : M. Kaled EL ARABI demeurant 624 rue Jean Despeaux 34500 BÉZIERS.

Admission aux assemblées et droit de vote : Seul l'associé unique a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.

Cession de parts : La cession des actions par l'actionnaire unique est libre.

Immatriculation : au RCS de BÉZIERS.

Pour avis, le Président



AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

EXERCICE DU RÔLE DE COORDONNATEUR EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ POUR LES BESOINS DE LA RÉHABILITATION DU PARC ZOOLOGIQUE DE LUNARET À MONTPELLIER

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR, AGISSANT AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE MONTPELLIER :
Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M)
 Adresse : s/c SERM - Immeuble Étoile Richter - 45, place Ernest Granier CS 29502 - 34960 MONTPELLIER cedex 02.
 Point de contact - À l'attention de : M Joris VALAT
 Téléphone : Tél. : 04 67 13 63 52 - GSM : 06 07 47 77 00 - Fax : 04 67 13 63 57.
 Courriel : ao-zoodelunaret@sa3m.fr
 Adresse générale URL : <http://www.serm-montpellier.fr/>

OBJET DU MARCHÉ : Exercice du rôle de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé pour les besoins de la réhabilitation du Parc zoologique de Lunaret à Montpellier.

Type de marché : Services.

Lieu d'exécution : Le parc zoologique de Lunaret sis 50, avenue Agropolis à Montpellier (F-34090).

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

Le contrat, objet de la présente consultation, confié à son titulaire le rôle de coordonnateur en matière de sécurité et de la santé pour les besoins de la conception et de la réalisation de l'opération de rénovation du parc zoologique de Lunaret à Montpellier (F-34090). Les documents de la consultation identifient les missions du titulaire ainsi que les caractéristiques du projet.

FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVÊTIR LE GROUPEMENT D'ENTREPRENEURS :

En cas de présentation en groupement conjoint le mandataire devra être solidaire de chacun de ses cotraitants.

Limites à la sous-traitance : Conformément à la circulaire DRT n° 96-5 du 10 avril 1996, l'exécution des missions confiées au titulaire ne saurait être sous-traitée.

Variantes : non autorisées.

Option : Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire application du 7° du I de l'article 30 du décret susvisé du 25 mars 2016, afin de négocier directement avec le titulaire, sans publicité préalable ni remise en concurrence de celui-ci, un ou des marchés ayant pour objet la prestation de services similaires à ceux prévus dans le marché initial, ce pour les besoins de rénovation du parc zoologique de Lunaret.

Durée globale d'exécution du marché : 60 mois à compter de la notification.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Cf. règlement de consultation.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique (60%).
- Prix (40 %).

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 7 décembre 2018 à 17h00.

Délai minimum de validité des offres : 180 (cent quatre-vingt) jours à compter de la date limite de réception des offres ou, en cas de mise en œuvre de la négociation, à compter de la date limite de réception des offres finales.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Le titulaire sera chargé des missions afférentes à une opération de 1re catégorie, tant pour la phase de conception de l'opération susvisée que pour sa phase de réalisation, y compris le parfait achèvement.

CONDITION D'OBTENTION DES DOSSIERS : Le dossier de consultation peut être téléchargé dans son intégralité sur le profil acheteur : www.achatpublic.com - espace entreprise - "accédez à la salle des marchés" puis renseigner la rubrique référence de la consultation : "2961 CSPS", ou en suivant le lien :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_CGhS_ZaLw7

Le pouvoir adjudicateur informe que les plis devront être remis par voie électronique sur la plateforme achat public. Les plis remis par voie papier (hors cas d'une copie de sauvegarde remplissant les conditions d'ouvertures) ne seront pas ouverts.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : contact aux coordonnées mentionnées ci-avant.

DATE D'ENVOI : 15 novembre 2018.

CONSTRUCTION DGP PERE ET FILS

SARL à au capital de 1 600 euros
 Siège social : 358, rue de la Ciboulette
 34400 LUNEL
 RCS MONTPELLIER : 529 392 078

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 23 octobre 2018, il a été décidé que Monsieur DUPONT Pascal n'occupera plus la fonction de co-gérant à compter du 23/10/2018. Reste seul gérant Monsieur DUPONT Grégory. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, la Gérance



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE JACOU

RAPPEL

Par arrêté n° MAR2018-0280, M. le Président de Montpellier Méditerranée Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, du 19/11/2018 à 08h30 au 19/12/2018 à 18h00 inclus (soit 31 jours consécutifs), portant sur le projet de modification n°1 du PLU de la Commune de Jacou afin de procéder à des modifications d'ordre rédactionnel et graphique du PLU, en vue notamment de prendre en compte les évolutions réglementaires intervenues depuis son approbation, de favoriser la mixité sociale et un développement économique durable, de protéger les espaces naturels ou boisés, d'actualiser la liste des emplacements réservés, et d'adapter le règlement du PLU. Conformément à la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 12/09/2018, le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Par décision n° E18000118/34 en date du 10/09/2018, le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné M. Pierre GILLET, Cadre Supérieur France Télécom retraité, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique.

Les pièces du dossier, ainsi que deux registres d'enquête, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public. Un registre sera déposé à la Mairie de Jacou (6, rue de l'Hôtel de Ville - 34830 JACOU), le second registre sera déposé au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (50, place Zeus - 34961 MONTPELLIER). Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier et présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet à la Mairie de Jacou (du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00) et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00).

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>). Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Par ailleurs, le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à M. le commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante : "M. le Commissaire Enquêteur - Projet de modification n° 1 du PLU de Jacou - Montpellier Méditerranée Métropole - 50, place Zeus - CS 39556 - 34961 MONTPELLIER cedex 2" ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : jacoum1@montpellier3m.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences visées à l'article 4 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, seront consultables au siège de Montpellier Méditerranée Métropole et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>). Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>).

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la Mairie de Jacou Espace République (Rue de l'Hôtel de Ville - 34830 JACOU) le lundi 19/11/2018 de 9h à 12h, le mercredi 05/12/2018 de 15h à 18h et le mercredi 19/12/2018 de 15h à 18h.

La personne responsable du projet de modification n° 1 du PLU de la Commune de Jacou est Montpellier Méditerranée Métropole. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet de modification auprès de la Direction Projet et Planification Territoriale (DiPPT - 04 67 13 48 13) aux heures d'ouverture des bureaux de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos par le commissaire enquêteur et mis à sa disposition. Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera au Président de Montpellier Méditerranée Métropole le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier. Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à la Préfecture de l'Hérault ainsi qu'en mairie de Jacou, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>). L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n° 1 du PLU de Jacou, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole pour approbation. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

CONSTRUCTION DGP PERE ET FILS

SARL à associé unique au capital de 1 600 euros
Siège social : 358, rue de la Ciboulette
34400 LUNEL
RCS MONTPELLIER : 529 392 078

Aux termes d'une AGE en date du 1er novembre 2018, les associés ont décidé de transférer à compter du 1er novembre 2018 le siège social au 103, rue de l'Artisanat - 34400 LUNEL. Mention sera portée au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis, le Gérant



AVIS DE PUBLICITÉ

ASSISTANCE TECHNIQUE SUR LES APPAREILS ÉLÉVATEURS, PORTAILS ET BARRIÈRES AUTOMATIQUES DU PATRIMOINE D'ACM HABITAT



NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :
ACM HABITAT - OPH MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
Mme Claudine FRÉCHE - Directrice Générale.
407, avenue du Professeur E. Antonelli - CS 15590
34074 MONTPELLIER cedex 3.
Tél. : 04 99 52 75 00.
Mél : smarches@acmhabitat.fr
Web : <http://www.acmhabitat.fr>

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Logement et développement collectif.
L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.
Durée : 3 mois.
Accord-cadre avec un seul opérateur.

OBJET : Assistance technique sur les appareils élévateurs, portails et barrières automatiques du patrimoine d'ACM Habitat.

Référence acheteur : 18S0113.
Type de marché : Services.
Procédure : Procédure ouverte.
Code NUTS : FRJ13.

DESCRIPTION : La consultation est passée en vertu de l'article 3-II de l'ordonnance n° 2005-649 du 06/06/2005 et en application des articles 25-1.1, 66, 67 et 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le patrimoine d'ACM Habitat comprend à ce jour 340 appareils élévateurs et 366 portails de garages, portails coulissants, barrières extérieures et bornes rétractables.

Classification CPV :
Principale : 71356200 - Services d'assistance technique.
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI.
Forme de la procédure : Division en lots : oui.
Il est possible de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots : 2 max.

Lot N° 01 - CONTRÔLE TECHNIQUE QUINQUENAL - CPV 71356100
CONTRÔLE TECHNIQUE QUINQUENAL

Durée du marché : 3 mois.
Acceptation des variantes : Non.
Options : Non.
Reconductions : Oui.
Le marché pourra être reconduit, 3 fois 12 mois, de manière expresse, sans toutefois dépasser quatre années.

Lot N° 02 - ASSISTANCE TECHNIQUE - CPV 71356200
ASSISTANCE TECHNIQUE
Durée du marché : 3 mois.
Acceptation des variantes : Non.
Options : Non.
Reconductions : Oui.
Le marché pourra être reconduit, 3 fois 12 mois, de manière expresse, sans toutefois dépasser quatre années.

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :
Conditions particulières d'exécution : NON.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :
Liste et description succincte des conditions :
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 51-II du Décret N° 2016-360 du 25/03/2016 concernant les interdictions de soumissionner.

Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : Garanties financières.

Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.
Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : Garanties techniques.

Marché réservé : NON.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

- Lot n° 01 : CONTRÔLE TECHNIQUE QUINQUENAL
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
• 40 % : Valeur technique.
• 60 % : Prix.
- Lot n° 02 : ASSISTANCE TECHNIQUE
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
• 40 % : Valeur technique.
• 60 % : Prix.

REMISE DES OFFRES : 19 décembre 2018 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée : l'euro.
Validité des offres : 3 mois, à compter de la date limite de réception des offres.
Modalités d'ouverture des offres :
Date : le 21 décembre 2018 à 09h00.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Un mode opératoire MPS est fourni avec le DCE.
Si le représentant légal de la société n'est pas le signataire, un document attestant du pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société (la signature doit être précédée du nom, prénom et de la qualité du signataire). Afin d'améliorer la rapidité et l'efficacité de ses correspondances avec les entreprises, ACM met en place un service de lettre recommandée électronique avec accusé de réception. Nous vous demandons à cet égard de nous fournir une adresse email valide.
Il s'agit d'un marché périodique : NON.

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :
ACM HABITAT
Service Marchés
407, avenue du Professeur Étienne Antonelli - CS 15590
34074 MONTPELLIER cedex 3.
Tél. : 04 99 52 75 00.
Mél : service_marches@acmhabitat.fr

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Montpellier
6, rue Pitot - 34063 MONTPELLIER cedex.
Tél. : 04 67 54 81 00 - Fax : 04 67 54 74 10.
Mél : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
Référé précontractuel : avant la conclusion du marché (article L 551-1 du Code de Justice Administrative).
Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative).
Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.
Référé contractuel : dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution.

ENVOI À LA PUBLICATION : Le 15 novembre 2018.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP :
Le 15 novembre 2018.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

L'avis autorise la candidature MPS.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://marches-publics.acmhabitat.fr>

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/11/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU.
Dénomination sociale : KDC
Capital : 200 euros.
Siège social : 18, rue Sebastopol - 34500 BÉZIERS.
Objet social : Activités de paysagiste, jardinage, taille de vignes et d'arbres fruitiers, achat revente fruits légumes sur marchés.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Président : M. Driss KHARBACHI demeurant 18, rue Sébastopol 34500 BÉZIERS.
Admission aux assemblées et droit de vote : Seul l'associé unique a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.
Cession de parts : La cession des actions par l'actionnaire unique est libre.
Immatriculation : au RCS de BÉZIERS.

Pour avis, le Président

SCI BALATA

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
ECHIROLLES (38130), 23b chemin du Tremblay
834 690 216 RCS GRENOBLE

Par une AGE du 8 novembre 2018, il résulte que le siège social a été transféré de ECHIROLLES (38130), 23b chemin du Tremblay à SUSSARGUES (34160), 34 chemin des Courtines. Désormais, la société sera immatriculée au RCS de MONTPELLIER. M. Jean-Charles HEITER, démissionnaire, a été remplacé par Mme Florence ROBERT, demeurant à SUSSARGUES (34160), 34 chemin des Courtines en qualité de nouveau gérant, pour une durée illimitée. Il est rappelé les caractéristiques suivantes : Durée 99 années.
Objet : Acquisition, gestion, exploitation de biens immobiliers et toutes opérations s'y rattachant, dont emprunter. Le tout à compter du 12 novembre 2018.
Les articles 4 et 18-2 des statuts ont été modifiés en conséquence.



OFFICE NOTARIAL DE CASTRIES
ÉTUDE DE MAÎTRES MIREILLE GUILHAUME-SCOTT
ET PHILIPPE TZELEPOGLOU
NOTAIRES ASSOCIÉS À CASTRIES (HÉRAULT)
 35, avenue Royale - CS 20003
 34748 VENDARGUES cedex
 04 67 87 67 77

INSERTION - AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître **Mireille GUILHAUME SCOTT**, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de CASTRIES (Hérault), dénommée "Mireille GUILHAUME-SCOTT et Philippe TZELEPOGLOU", Notaires Associés, le **19 novembre 2018**, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial pour protéger le conjoint survivant par : M. Henri Léon **MEJEAN** et Mme Marie-Hélène Thérèse **BEDOS**, son épouse, demeurant ensemble à TEYRAN (34820) 2 rue du Deves. Mariés à la mairie de TEYRAN (34820) le 4 juin 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Non modifié depuis. Contenant apports de biens propres par Mme Marie-Hélène MEJEAN Née BEDOS qui ne donnera lieu à aucune récompense à la charge de la communauté. Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PORTANT SUR LA MODIFICATION N° 1 DU PLU DE VIC-LA-GARDIOLE

Par délibération du 29 novembre 2017, le conseil municipal de Vic-la-Gardiole (Hérault) a pris acte de l'initiative du Maire de prescrire une modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme, conformément aux dispositions de l'article L153-36 et suivants du Code de l'Urbanisme, en vue d'ouvrir à l'urbanisation le secteur dit des "CRESSSES".

En application de l'article L.153-38 du code de l'urbanisme, par délibération motivée du 5 mars 2018, l'ouverture à l'urbanisation du secteur des Cressses a été justifiée par le conseil municipal, et la modification n° 1 de du PLU a été prescrite par arrêté n° 86/2018 du 31 mai 2018 ainsi que par arrêté rectificatif n° 110/2018 du 18 juillet 2018.

Une enquête publique portant sur ce projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) aura lieu, du lundi 10 décembre 2018, 14h00, au samedi 12 janvier 2019, 12h00, soit un total de 34 jours consécutifs.

Par décision n° E18000147/34, du 10 octobre 2018, la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Monsieur Philippe Bosch, retraité du Ministère de la Défense, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public en Mairie de Vic-la-Gardiole, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h et le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Le public pourra aussi consulter, pendant la durée de l'enquête, le dossier numérisé sur le site internet de la mairie : www.viclagardiole.net

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet, à la mairie de Vic-la-Gardiole,
- les adresser par écrit au commissaire enquêteur, M Philippe Bosch adresse : mairie de Vic-la-Gardiole - Rue de la Mairie - 34110 Vic-la-Gardiole, qui les annexera au registre après les avoir visées,
- les déposer par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepubliquevic@gmail.com

Les messages envoyés avant et après les dates officielles de l'enquête ne seront pas pris en compte. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie dès l'ouverture de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Vic-la-Gardiole aux jours et heures suivants :

- le **lundi 10 décembre 2018 de 14h à 17h**,
- le **mercredi 19 décembre 2018 de 9h à 12h**,
- le **samedi 12 janvier de 9h à 12h (dernier jour de l'enquête)**.

La personne responsable du projet de modification n° 1 du PLU est Mme le Maire de Vic-la-Gardiole. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet auprès du Service Urbanisme de la mairie, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à l'adresse suivante : Mairie de Vic-la-Gardiole - Rue de la Mairie - 34110 Vic-la-Gardiole - Tél. : 04 67 46 64 07.

Le dossier de modification n° 1 du PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale au terme d'une procédure d'examen au cas par cas de l'Autorité Environnementale, dont l'avis est inclus dans le dossier d'enquête. Les pièces du dossier d'enquête publique comportent les informations environnementales s'y rapportant.

À l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de Vic-la-Gardiole et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Vic-la-Gardiole ainsi que sur le site internet de la mairie (www.viclagardiole.net) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée par le Maire de Vic-la-Gardiole à M. le Préfet du Département de l'Hérault.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal délibérera pour approuver le projet de modification n° 1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ

RAPPEL

Par arrêté n° MAR 2018-0281, M. le Président de Montpellier Méditerranée Métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique, du 21/11/2018 au 04/01/2019 inclus (soit 45 jours consécutifs), portant sur la révision du SCoT de la Métropole. Cette révision est motivée par la mise en avant de nouveaux enjeux et objectifs sur le territoire :

- Préserver et reconquérir l'exceptionnelle richesse environnementale pour mieux la valoriser ;
- Adapter le territoire au changement climatique et en atténuer ses effets, en cohérence avec les territoires voisins ;
- Se préparer aux évolutions démographiques prévisibles et aux besoins qu'elles génèrent ;
- Accompagner le développement économique pour qu'il soit créateur de richesse et d'emplois.

Il s'agit en outre d'intégrer les évolutions récentes du contexte national et local, ainsi que les enseignements tirés de l'évaluation du SCoT en vigueur.

Le projet comporte une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête publique.

Par décision n° E18000121/34 en date du 15/10/2018, la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

- Président :**
- Monsieur Christophe METAIS, Général de corps d'armée, 2° section.
- Membres titulaires :**
- Monsieur Jean JORGE, Ingénieur divisionnaire des T.P.E, retraité,
 - Madame Claudine Nelly RIOU, Inspecteur départemental des services fiscaux, retraitée,
 - Monsieur Georges RIVIECCIO, Colonel de l'Armée de Terre, retraité,
 - Monsieur Frédéric SZCZOT, Architecte DESA urbaniste, retraité.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- D'une part sur support papier, dans les lieux suivants, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles :
 - Siège de Montpellier Méditerranée Métropole (50 place Zeus, Montpellier), du lundi au vendredi de 8h à 18h,
 - Hôtel de Ville de Montpellier (1 place Georges Frêche), du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (19h le jeudi),
 - Mairie de Pérols (Place Carnot), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h,
 - Mairie de Pignan (Place de l'hôtel de ville), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h (16h le vendredi),
 - Mairie de Castries (2a rue Plan du Four), du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h30 à 18h (17h le vendredi),
 - Mairie de Saint Georges d'Orques (4 avenue de Montpellier), du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi),
 - Mairie de Clapiers (5 Grand-Rue Marie Lacroix), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h (19h le mardi).

- D'autre part, sur support dématérialisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1019>.

- Enfin, un poste informatique installé à l'accueil du siège de Montpellier Méditerranée Métropole sera mis à disposition du public, du lundi au vendredi de 8h à 18h, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Le public pourra adresser ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet :

- D'une part sur support papier, dans les lieux précités, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles ;
- D'autre part sur support dématérialisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1019>.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites à M. le Président de la commission d'enquête durant toute la durée de l'enquête : par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante : M. le Président de la commission d'enquête - projet du SCoT révisé de la Métropole - Montpellier Méditerranée Métropole, 50 place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier cedex 2 ; par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-1019@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et celles écrites reçues par les membres de la commission d'enquête lors des permanences visées ci-dessous seront consultables au siège de Montpellier Méditerranée Métropole et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>).

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique et sur le registre dématérialisé seront consultables à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1019>.

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales dans les lieux et aux horaires suivants :

| LIEUX | JOUR | HEURE |
|---------------------------------------------|---------------------|---------------|
| Siège de Montpellier Méditerranée Métropole | mercredi 21/11/2018 | 9h - 12h |
| | lundi 10/12/2018 | 9h - 12h |
| | samedi 15/12/2018 | 9h - 12h |
| | vendredi 04/01/2019 | 14h - 18h |
| Hôtel de Ville de Montpellier | Mercredi 19/12/2018 | 14h30 - 17h30 |
| Pérols | Mercredi 21/11/2018 | 8h30 - 12h |
| | Mercredi 12/12/2018 | 8h30 - 12h |
| | Vendredi 04/01/2019 | 13h30 - 17h |
| Pignan | Vendredi 23/11/2018 | 9h - 12h |
| | Lundi 10/12/2018 | 13h30 - 16h30 |
| | Vendredi 04/01/2018 | 9h - 12h |
| Castries | Mercredi 21/11/2018 | 14h30 - 17h30 |
| | Samedi 15/12/2018 | 9h - 12h |
| | Vendredi 04/01/2019 | 14h30 - 17h30 |
| Saint-Georges-d'Orques | Mercredi 21/11/2018 | 14h30 - 17h30 |
| | Lundi 17/12/2018 | 9h - 12h |
| | Vendredi 04/01/2019 | 9h - 12h |
| Clapiers | Mercredi 21/11/2018 | 9h - 12h |
| | Mercredi 12/12/2018 | 14h30 - 17h30 |
| | Vendredi 04/01/2019 | 15h - 18h |

La personne responsable du projet de SCoT révisé de Montpellier Méditerranée Métropole est Monsieur Philippe SAUREL, Président de Montpellier Méditerranée Métropole. Le public pourra recueillir toutes informations utiles auprès de Mme. Julie GUIROY et M. Romain THIEBAUT, de la Direction Projet et Planification Territoriale (DIPPT) au 04 67 13 48 72, du lundi au vendredi de 9h à 12h30, et de 13h30 à 18h, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête, remis au Président de Montpellier Méditerranée Métropole, seront tenus à disposition du public au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, ainsi que dans les 6 lieux listés dans le tableau ci-dessus et à la Préfecture de l'Hérault, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Ils seront également consultables, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>) et sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1019>.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT révisé de la Métropole, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Président de la commission d'enquête, sera soumis au Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole pour approbation.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAL

Par arrêté du 19 novembre 2018, le Maire de Montpeyroux a organisé l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de plan local d'urbanisme communal.

À cet effet, Madame Sokorn MARIGOT, cadre de la fonction publique, attachée statisticienne, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du Président du Tribunal administratif de Montpellier du 11 septembre 2018. L'enquête publique se déroulera à la mairie de Montpeyroux, siège de l'enquête, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 10 décembre 2018 à 15h00 au samedi 12 janvier 2019 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique (sur support papier ou sur un poste informatique) ainsi que consigner ses observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi matin de 9h à 12h, les lundi, mardi et jeudi après-midi de 15h à 18h, le vendredi après-midi de 15h à 17h, ou les adresser à l'adresse électronique suivante : enquete.publique.plu@montpeyroux34.com ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Commune de Montpeyroux - Hôtel de ville - 6 rue de la Dysse - 34150 MONTPEYROUX.

Le dossier d'enquête publique comprendra : un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement écrit et graphique, des annexes et un dossier administratif (dont les avis exprimés par les personnes consultées).

L'évaluation environnementale du projet de PLU, qui figure dans le rapport de présentation, et son résumé non technique seront joints au dossier d'enquête publique.

Il est précisé qu'un PLU communal a pour objet de définir les règles d'urbanisme applicables aux travaux, constructions, aménagements, occupations et utilisations du sol notamment, en délimitant les zones urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières, au sein du territoire communal ; en déterminant pour certains secteurs des orientations d'aménagement et de programmation avec lesquelles les travaux, constructions, aménagements, occupations et utilisations du sol doivent être compatibles et en fixant dans son règlement écrit et les documents graphiques du règlement, les règles avec lesquelles les travaux, constructions, aménagements, occupations et utilisations du sol doivent être conformes.

Les observations et propositions formulées sous format électronique seront tenues à disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Les observations reçues sur support papier seront publiées sur le site internet dans les meilleurs délais.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera également consultable sur le site internet de la Commune : (<http://montpeyroux34.com/>).

La personne responsable du projet, auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est Monsieur Claude CARCELLER, Maire de Montpeyroux, Hôtel de ville - 6 rue de la Dysse - 34150 MONTPEYROUX.

Le commissaire enquêteur accueillera le public, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales les jours suivants :

- Le lundi 10 décembre 2018 de 15h à 18h,
- Le samedi 15 décembre 2018, de 9h à 12h,
- Le vendredi 21 décembre 2018, de 15h à 17h,
- Le samedi 12 janvier 2019, de 9h à 12h.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à disposition du commissaire enquêteur par le Maire, puis clos et signé par le Commissaire enquêteur.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le Maire de la Commune de Montpeyroux et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du PLU dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête, faisant état des observations et propositions produites pendant la durée de l'enquête ainsi que des réponses éventuelles de la commune et examinera les observations recueillies. Il établira, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de Montpeyroux le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier et au Préfet de l'Hérault.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront, dès réception, tenus à disposition du public, en mairie de Montpeyroux, aux jours et heures habituelles d'ouverture, ainsi que sur son site internet (<http://montpeyroux34.com/>), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de plan local d'urbanisme communal, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui seront joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal de Montpeyroux à la majorité des suffrages exprimés.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET À LA CESSIBILITÉ DES IMMEUBLES BÂTIS OU NON BÂTIS NÉCESSAIRES À L'OPÉRATION DE RECALIBRAGE DE LA RD 24 ENTRE LANSARGUES ET SAINT-JUST

En vue de la réalisation de l'opération de recalibrage de la RD24 située sur les communes de Lansargues et Saint Just, le projet présenté par le Département de l'Hérault, est soumis à une enquête publique conjointe qui se déroulera du lundi 3 décembre 2018 à 9h00 au vendredi 21 décembre 2018 à 17h00, soit 19 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Hervé SEELEUTHNER. Le responsable technique du projet au Département de l'Hérault, maître d'ouvrage, auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est M. Eric PETIT, à la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire, Pôle routes et mobilités, Direction territoriale Hautes Garrigues et Camargue (Tél. 04 67 67 66 05 - Courriel : epetit@herault.fr).

Les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, à la cessibilité et les registres d'enquête seront déposés du lundi 3 décembre 2018 au vendredi 21 décembre 2018, aux jours et heures d'ouverture des mairies de Lansargues, siège de l'enquête et de Saint-Just, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

À titre indicatif les heures d'ouverture des mairies sont les suivantes :

- **Mairie de Lansargues** : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00.
- **Mairie de Saint-Just** : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Le commissaire enquêteur recevra en personne, les observations du public, aux dates et heures suivantes :

| Mairie | Date | Horaires |
|--------------------------------|---------------------------|-----------------|
| Lansargues, siège de l'enquête | mercredi 5 décembre 2018 | de 9h00 à 12h00 |
| Saint Just | mercredi 12 décembre 2018 | de 9h00 à 12h00 |
| Lansargues, siège de l'enquête | vendredi 14 décembre 2018 | de 9h00 à 12h00 |

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la requête dûment motivée.

Il sera également possible d'adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur Hervé SEELEUTHNER - Commissaire enquêteur
RD24 recalibrage de chaussée
Hôtel de ville - Place Saint-Jean
34130 LANSARGUES

Le public, pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et déposer ses observations et propositions par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête du lundi 3 décembre 2018 à 9h00 au vendredi 21 décembre 2018 à 17h00, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1054>

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais une copie de tout ou partie du dossier.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sur rendez-vous, à la Préfecture de l'Hérault, Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Bureau de l'Environnement, aux mairies de Lansargues et de Saint-Just et seront également publiés sur le site internet des services de l'État pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête www.herault.gouv.fr ainsi que sur le site du Département de l'Hérault www.herault.fr/enquetes-et-concertations-publiques et <https://www.registre-dematerialise.fr/1054>.

Les décisions prises par le Préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure, sont soit, la déclaration d'utilité publique et la cessibilité relative au projet à l'opération de recalibrage de la RD 24 entre Lansargues et Saint-Just, soit un refus.



APPELS À PROJETS

Conception, autorisation, financement, construction, commercialisation et/ou exploitation d'un programme immobilier tertiaire : La SA Aéroport de Montpellier Méditerranée (SA AMM) souhaite délivrer 2 Conventions d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public aéroportuaire pour le développement de 2 programmes immobiliers tertiaires à l'entrée de la concession aéroportuaire.

Pour télécharger les dossiers : <https://www.montpellier.aeroport.fr/professionnels/entreprises/appels-a-projets-aeroport-montpellier>

La date limite de réception des offres pour les deux appels à projets est fixée au 21 décembre avant 16h00.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE DE L'ARTICLE L211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, CONCERNANT LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DU FLEUVE HÉRAULT ET DE LA LERGUE AVAL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

Le projet objet de l'enquête consiste en des travaux de restauration et d'entretien du lit et des berges de l'Hérault et de la Lergue parcourant le territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Sont concernées par ce programme pluriannuel de gestion les communes de : Aniane, Argelliers, Bélarga, Campagnan, Gignac, Lagamas, Le Pouget, Pouzols, Puéchabon, Saint-André-de-Sangonis, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Pargoire et Tressan.

Ce projet est soumis à une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement du lundi 10 décembre 2018 à 9h00 au vendredi 11 janvier 2019 à 17h00, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Monsieur Jean-François DÉMOULIN, Ingénieur ETP retraité.

La personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Mme Isabelle MILLOT, Chef du Service Stratégie Eau/Gemapi (Communauté de Communes Vallée de l'Hérault).
Téléphone : 04 67 57 36 26 - E-mail : Isabelle.MILLOT@cc-vallee-herault.fr

Les dossiers d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment l'avis du service Eau Risques Nature de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, seront déposés et consultables :

- en mairie de Gignac, siège de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-lergue-aval-cc-vallee-herault/>
- sur le site Internet des services de l'État, au lien suivant : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>
- sur un poste informatique mis à disposition du public en Préfecture de l'Hérault (le point numérique situé dans le hall de la Préfecture est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30).

Les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, soit du lundi 10 décembre 2018 à 9h00 au vendredi 11 janvier 2019 à 17h00 :

- sur les registres d'enquête déposés en mairie de Gignac, siège de l'enquête publique, suivant les horaires d'ouverture précités,
- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur Jean-François DÉMOULIN, commissaire enquêteur
"Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du fleuve Hérault"
Mairie de Gignac
Place Auguste Ducronot
34150 GIGNAC

- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-lergue-aval-cc-vallee-herault/>
- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Gignac les :
- lundi 10 décembre 2018 de 14h00 à 17h00,
- mercredi 19 décembre 2018 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 11 janvier 2019 de 14h00 à 17h00.
- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement), en mairie de Gignac et au siège de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault (www.herault.gouv.fr), pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête et sur le site internet comportant le registre dématérialisé (<https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-lergue-aval-cc-vallee-herault/>).

À l'issue de la procédure, le Préfet pourra prononcer l'Intérêt Général du projet.

SCI L'EDEN

SCI au capital de 1 524,49 euros
7, quai Baptiste Guitard
34140 MÉZE
391 776 127 R.C.S. MONTPELLIER

Par décision en date du 05/11/2018 il a été pris acte de la nomination de Mme Josette MARADEI, demeurant 7 quai Baptiste Guitard 34140 MÉZE en qualité de nouveau gérant, à compter du 01/12/2018 pour une durée illimitée, en remplacement de M. Philippe MARADEI, gérant démissionnaire. Dépôt au RCS de Montpellier.

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/10/2018, il a été constitué une société :
Forme : SCI - **Dénomination sociale** : Les 5FU Immobilier - **Capital** : 1 000 euros. **Siège social** : 16, rue Louis Breguet - 34830 JACOU - **Objet social** : L'acquisition, l'administration et la location d'immeubles et de terrains. **Durée** : 99 ans - **Immatriculation** : RCS de MONTPELLIER. **Gérant** : M. Jian FU demeurant 1 rue Jean Carrière - 34830 JACOU.

Service annonces légales

Contact : Asmâa Raki - Tél. 04 67 06 7777

www.lagazette-legales.fr

www.lagazettedemontpellier.fr

E.mail : annonceslegales@gazettedemontpellier.fr



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE
À LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE
DE L'ARTICLE L211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT,
CONCERNANT LE PROGRAMME D'ENTRETIEN DES BERGES
DE LA LERGUE ET DE SES AFFLUENTS SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS ET LARZAC**

Le projet objet de l'enquête consiste en des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin de la Lergue parcourant le territoire de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac. Sont concernées par ce programme d'entretien des berges de la Lergue et de ses affluents les communes de : Soumont, Olmet-et-Villecun, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Saint-Felix-de-l'Hérès, Soubes, Fozzières, Celles, Pégaïrolles-de-l'Escalette, Usclas-du-Bosc, Les-Rives, Saint-Privat, Lodève, Poujols, Les-Plans, Lavalette, Le-Bosc, Saint-Étienne-de-Gourgas, Le-Puech, Lauroux, Saint-Pierre-de-la-Fage, Saint-Maurice-de-Navacelles. Ce projet est soumis à une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement du lundi 10 décembre 2018 à 8h15 au vendredi 11 janvier 2019 à 16h30, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Monsieur Patrick FERRE, chargé d'études en urbanisme, retraité. La personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est M. Arnaud LEBEUZE, Directeur du service Eau-Rivières-Assainissement (Communauté de Communes Lodévois et Larzac). Téléphone : 04 11 95 01 65 - E-mail : alebeuze@lodevoislarzac.fr

Le dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment l'avis du service Eau Risques Nature de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, seront déposés et consultables :
- en mairies de Lodève, siège de l'enquête, Saint-Étienne-de-Gourgas et Saint-Jean-de-la-Blaquière aux horaires d'ouverture des bureaux.

À titre indicatif, les horaires d'ouverture au public sont :

| Mairies | Horaires |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lodève siège de l'enquête | lundi, mercredi et jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 mardi et vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 |
| Saint-Étienne-de-Gourgas | lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 vendredi de 17h00 à 19h00 |
| Saint-Jean-de-la-Blaquière | lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00 |

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-lergue-amont-cc-lodevois-larzac/>

- sur le site Internet des services de l'État, au lien suivant : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>

- sur un poste informatique mis à disposition du public en Préfecture de l'Hérault (le point numérique situé dans le hall de la Préfecture est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30).

Les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du lundi 10 décembre 2018 à 8h15 au vendredi 11 janvier 2019 à 16h30 :
- sur les registres d'enquête déposés en mairies de Lodève, siège de l'enquête publique, Saint-Étienne-de-Gourgas et Saint-Jean-de-la-Blaquière suivant les horaires d'ouverture précités,
- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur Patrick FERRÉ, commissaire enquêteur
"Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du fleuve Hérault"
Mairie de Lodève
7 place de l'Hôtel de Ville
34700 LODÈVE

- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-lergue-amont-cc-lodevois-larzac/>

- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences :

| Lieu | Date | Horaires |
|--------------------------------------|--------------------------|------------------|
| Mairie de Lodève | mardi 11 décembre 2018 | de 8h15 à 12h00 |
| Mairie de Saint-Jean-de-la-Blaquière | mardi 11 décembre 2018 | de 14h00 à 18h00 |
| Mairie de Saint-Étienne-de-Gourgas | jeudi 13 décembre 2018 | de 9h00 à 12h00 |
| Mairie de Lodève | vendredi 11 janvier 2019 | de 13h30 à 16h30 |

- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement), dans les mairies de Lodève, Saint-Étienne-de-Gourgas et Saint-Jean-de-la-Blaquière ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac. Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault (www.herault.gouv.fr), pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête et sur le site internet comportant le registre dématérialisé (<https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-lergue-amont-cc-lodevois-larzac/>).
À l'issue de la procédure, le Préfet pourra prononcer l'Intérêt Général du projet.



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE
À LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE
DE L'ARTICLE L211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT,
CONCERNANT LE PROGRAMME PLURIANNUEL
DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DU FLEUVE HÉRAULT
ET DE LA LERGUE AVAL SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS**

Le projet objet de l'enquête consiste en des travaux de restauration et d'entretien du fleuve Hérault et de la Lergue aval sur le territoire de la Communauté de Communes du Clermontais.

Sont concernées par ce programme pluriannuel de gestion les communes de : Aspiran, Brignac, Canet, Ceyras, Clermont-l'Hérault, Lacoste, Paulhan, Usclas-d'Hérault.

Ce projet est soumis à une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement du lundi 10 décembre 2018 à 9h00 au vendredi 11 janvier 2019 à 17h00, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Madame Florence ROSSIER-MARCHIONINI, Architecte DPLG-ingénieur urbaniste. La personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est M. Julien GOLEMBIEWSKI, Directeur du Service Eau (Communauté de Communes du Clermontais) - Téléphone : 04 67 89 88 53 E-mail : j.golembiewski@cc-clermontais.fr

Le dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment l'avis du service Eau Risques Nature de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, seront déposés et consultables :

- en mairie de Canet, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture au public. À titre indicatif les bureaux sont ouverts au public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-lergue-aval-cc-clermontais/>

- sur le site Internet des services de l'État, au lien suivant : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>

- sur un poste informatique mis à disposition du public en Préfecture de l'Hérault (le point numérique situé dans le hall de la Préfecture est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30).

Les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du lundi 10 décembre 2018 à 9h00 au vendredi 11 janvier 2019 à 17h00 :
- sur les registres d'enquête déposés en mairie de Canet, siège de l'enquête publique suivant les horaires d'ouverture précités,
- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Madame Florence ROSSIER-MARCHIONINI, commissaire enquêtrice
"Programme pluriannuel de restauration
et d'entretien du fleuve Hérault et de la Lergue"
Mairie de CANET
Rue de la Poste
34800 CANET

- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-lergue-aval-cc-clermontais/>

- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Canet les :

- lundi 10 décembre 2018 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 19 décembre 2018 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 11 janvier 2019 de 14h00 à 17h00.

- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement), en mairie de Canet ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes du Clermontais. Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault (www.herault.gouv.fr), pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête et sur le site internet comportant le registre dématérialisé (<https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-lergue-aval-cc-clermontais/>).
À l'issue de la procédure, le Préfet pourra prononcer l'Intérêt Général du projet.



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE
À LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE
DE L'ARTICLE L211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT,
CONCERNANT LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION
ET D'ENTRETIEN DU FLEUVE HÉRAULT SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND PIC SAINT LOUP**

Le projet objet de l'enquête consiste en des travaux de restauration et d'entretien du fleuve Hérault sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup. Seules les communes de Causse-de-la-selle et Saint-Martin-de-Londres, traversées ponctuellement par l'Hérault, sont concernées par ce programme pluriannuel de gestion.

Ce projet est soumis à une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement du lundi 10 décembre 2018 à 9h00 au vendredi 11 janvier 2019 à 17h00, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Monsieur Jean-Pierre CHALON, ingénieur général des ponts, des eaux et forêts, honoraire. La personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Mme Axelle Maitrehenry, Technicienne au service Eau/Gemapi (Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup). Téléphone : 04 99 61 46 04 - E-mail : a.maitrehenry@cogpsl.fr

Le dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment l'avis du service Eau Risques Nature de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, seront déposés et consultables :

- en mairie de Saint-Martin-de-Londres, siège de l'enquête (à titre indicatif, bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et les après-midi les lundi et mercredi de 14h00 à 17h45 et le vendredi de 16h00 à 17h45),
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <http://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-cc-grand-pic-st-loup/>

- sur le site Internet des services de l'État, au lien suivant : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>

- sur un poste informatique mis à disposition du public en Préfecture de l'Hérault (le point numérique situé dans le hall de la Préfecture est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30).

Les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du lundi 10 décembre 2018 à 9h00 au vendredi 11 janvier 2019 à 17h00 :
- sur les registres d'enquête déposés en mairie de Saint-Martin-de-Londres, siège de l'enquête publique, suivant les horaires d'ouverture précités,
- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

M. Jean-Pierre CHALON, commissaire enquêteur
"Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du fleuve Hérault"
Mairie de Saint-Martin-de-Londres
9, place de la Mairie
34460 SAINT-MARTIN-DE-LONDRES

- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé : <http://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-cc-grand-pic-st-loup/>

- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Saint-Martin-de-Londres les :

- lundi 10 décembre 2018 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 19 décembre 2018 de 14h00 à 17h00,
- vendredi 11 janvier 2019 de 14h00 à 17h00.

- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement), en mairie de Saint-Martin-de-Londres et au siège de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault (www.herault.gouv.fr), pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.
À l'issue de la procédure, le Préfet pourra prononcer l'Intérêt Général du projet.

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/11/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU.
Dénomination sociale : FAST
Capital : 1 000 euros.
Siège social : 110, rue de l'Artisanat - 34400 LUNEL.
Objet social : Achat revente de pièces détachées neuves et d'occasion, achats et revente de voitures d'occasion, remorquage de véhicules et gardiennage de véhicules.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Président : M. Ivan CHAHBOUR demeurant 775 chemin de la Pierre Plantade 34400 LUNEL.
Admission aux assemblées et droit de vote : Seul l'associé unique a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.
Cession de parts : La cession des actions par l'actionnaire unique est libre.
Immatriculation : au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis, le Président



**GUILARD - CONVERS - PERE
Notaires à DIJON 7 Bd de Brosses**

Par testament olographe du 10/02/2012, Mme Claire BERTRAND, retraitée, dmt à MONTPELLIER (34000), célibataire, décédée à MONTPELLIER le 17/06/2018, a institué un légataire universel. Testament déposé au rang des minutes de Me VUITON, notaire à BOURG EN BRESSE. Les oppositions pourront être formées auprès de Me PERE, notaire à DIJON (21000), 7 bd de Brosses, chargée du règlement de la succession.

Pour avis, Me PERE